

Commune de Valmeinier

Journal municipal d'information

Février 2017 - Numéro 4
Imprimé par nos soins

Ne pas jeter sur la voie publique

Permanence des élus :

Les élus assurent tous les lundis de 17 heures à 18 heures une permanence sur rendez-vous.

Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec le secrétariat de mairie : 04.79.56.51.06

www.mairie-valmeinier.com
[Facebook.com/Mairie de Valmeinier](https://www.facebook.com/Mairie-de-Valmeinier)
mairie@valmeinier.fr

Edito du Maire

Voilà bientôt trois ans que vous avez fait confiance à notre équipe pour mener à bien les affaires communales. Comme nous nous y étions engagés, nous vous tenons régulièrement informés de notre action.

En 2016, outre les améliorations courantes, nous avons réalisé l'aménagement du village avec la création de trottoirs, places de stationnement et espace récréatif devant le mur d'escalade. Dans les hameaux, nous avons terminé l'installation des conteneurs semi-enterrés. Nous avons également acquis deux nouveaux véhicules : un tractopelle pour les services techniques et un véhicule 4x4 pour le policier municipal.

Côté station, le contrat de concession des remontées mécaniques et du domaine skiable a été renégocié et signé avec la SEMVAL en septembre 2016.

Le groupe RJO a acquis sur la ZAC des Islettes une parcelle de terrain pour y réaliser un nouveau bâtiment de 19 appartements 'haut de gamme'.

Nous avons également créé 90 places de stationnement supplémentaires à Valmeinier 1800.

La mise aux normes d'accessibilité s'avérant trop coûteuse, nous avons décidé de vendre la salle de l'Arméra. La salle hors sac sera implantée dans le nouveau bâtiment, qui intégrera différents services et les toilettes publiques et qui va être construit par la SEMVAL au pied du télésiège des Grandes Drozes.

Les projets : 2017 verra l'aménagement et la mise aux normes d'accessibilité de la salle polyvalente du village. Autres travaux prévus : le réaménagement de la déchetterie et la création d'un 'point bleu' pour camping-cars.

Nous devrions enfin inaugurer le refuge de Terre Rouge ! Un équipement important pour nos vacanciers qui jouera un rôle majeur dans le cadre du Tour du Thabor.

Dans l'application de la loi 'NOTRE' (Nouvelle Organisation du Territoire de la République), les limites de la communauté de communes Maurienne Galibier resteront inchangées au moins jusqu'en 2020 mais des compétences lui seront progressivement transférées à partir de 2017.

En matière de tourisme, il fallait créer un office du tourisme intercommunal.

Pour Valmeinier, commune support de station, il était difficile de ne pas garder la maîtrise de son office. Grâce à l'intervention de différents élus et à l'aménagement de la loi 'Montagne II' une dérogation autorise les stations classées ou en cours de classement à conserver leur propre office du tourisme. Nous avons donc décidé d'engager toutes les démarches afin d'obtenir le niveau de classement dès 2017.

Fin 2016, nous avons également démarré la refonte générale de notre PLU. Cette démarche devrait aboutir en 2018.

Pour terminer, nous avons reçu les chiffres officiels du dernier recensement qui confirment l'augmentation de la population de Valmeinier qui a passé la barre des 500 habitants :

525 très exactement !

Nous nous félicitons également de l'ouverture à l'année du magasin PROXI qui, avec le restaurant le Brézain, vient compléter l'offre commerciale de Valmeinier en intersaison ; c'est une très bonne chose pour la vie du village !

A mi-mandat, nous sommes toujours aussi motivés et à votre écoute pour continuer ensemble, malgré un contexte national difficile, le développement de notre commune.

Votre Maire,
Philippe Baudin

La commune renouvelle sa confiance à la SEMVAL

Valmeinier a vécu le 30 septembre 2016 un moment déterminant pour l'avenir de la station et de son domaine skiable avec la signature du nouveau contrat de concession des remontées mécaniques.

Ainsi que le prévoit le cadre initial, la concession signée en 1987 pour trente ans, arrivait à son terme. La commune a débuté en septembre 2015, une phase de consultation. Quatre candidats ont souhaité obtenir le dossier de consultation. En décembre 2015, une seule entreprise, la SEMVAL, a remis une offre répondant aux critères du cahier des charges élaboré par les élus locaux avec l'appui du cabinet de conseils 'ASADAC Territoires'.

La phase de négociation, constituée de nombreuses réunions de travail, a alors débuté entre le concédant et le candidat. Le vendredi 30 septembre dernier, les négociations ont trouvé leur terme et la commune de Valmeinier a renouvelé sa confiance pour les trente prochaines années à la SEMVAL.

C'est sous les yeux des élus locaux, du sénateur et vice-président du Conseil Départemental, Michel Bouvard, de Christian Grange, conseiller départemental, d'Emilie Bonnivard, vice-présidente de la Région Auvergne Rhône-Alpes, d'Anthony Vacherand, directeur de la SEMVAL entouré de ses chefs de service, que Philippe Baudin, maire de Valmeinier et Guy Dyen, président de la SEMVAL ont signé le nouveau contrat de concession.

Lors des interventions qui précédaient cette ratification, Michel Bouvard a remercié la commune du renouvellement de sa confiance et souligné les qualités et l'expertise de Guy Dyen qui préside à la destinée de la société depuis maintenant 19 ans. Emilie Bonnivard s'est félicitée, quant à elle, du retour de la Région au côté des exploitants de domaines skiables grâce notamment au plan neige lancé au printemps dernier qui a déjà bénéficié à la SEMVAL dans le cadre du déploiement du réseau de neige de culture pour un montant de près de 210 000 €.

Ce contrat de concession prévoit un programme d'investissement de près de 30 millions d'Euros sur quinze ans avec notamment, sur les premières années, l'aménagement du secteur de la Sandonière avec un télésiège qui emmènera les skieurs à près de 2800 mètres d'altitude, l'aménagement de la zone historique de Pré Varel, la réalisation d'une piste de luge quatre saisons, la construction d'un nouveau bâtiment d'exploitation à l'Arméra et le développement de la neige de culture notamment sur le secteur du Crey du Quart.



Christian Grange, conseiller départemental, Emilie Bonnivard, vice-présidente de la Région Auvergne-Rhône Alpes, Anthony Vacherand, directeur de la SEMVAL et Michel Bouvard, sénateur et vice-président du Conseil départemental entourent le Maire Philippe Baudin et le Président Guy Dyen lors de la signature.

Du côté de l'office de tourisme...

Les échéances liées à l'application de la NOTRe (Nouvelle Organisation du Territoire de la République) se précisent en ce début d'année. Pour mémoire, cette loi propose une nouvelle organisation territoriale et une répartition des compétences exercées, notamment le transfert de la compétence 'Tourisme', dont la création et la gestion des offices du tourisme, aux intercommunalités.

L'application de la règle générale doit impliquer la création d'un unique office du tourisme communautaire à l'échelle de la communauté de communes Maurienne-Galibier; les offices du tourisme jusqu'alors communaux devenant des Bureaux d'Information Touristique. Valmeinier va toutefois profiter d'une tolérance accordée par la loi aux territoires touristiques, au mois de décembre 2016, pour conserver l'office du tourisme dans son fonctionnement actuel.

De ce fait, un certain nombre de chantiers ont d'ores et déjà été engagés par la direction de la structure valmineuse dont le classement de l'office du tourisme en '**catégorie 1**' et le classement de Valmeinier en '**station de tourisme**'.

Ce classement de 'qualité tourisme' permettra d'améliorer le service apporté aux clients. Ce sera un gage de qualité supplémentaire et un outil de fidélisation de la clientèle. Par ailleurs, dans un secteur concurrentiel comme celui du tourisme, nous pourrions nous servir de ce label pour nous démarquer de nos concurrents.

En interne également, c'est un outil qui va nous permettre une meilleure organisation et une professionnalisation des équipes. Le cœur même de la démarche repose sur un objectif constant d'amélioration. Aujourd'hui la commune et l'office de tourisme se donnent les moyens pour mieux se positionner face aux autres.

Cela passe dans un premier temps par une professionnalisation des équipes et, lorsque tout sera opérationnel, la seconde phase consistera à étendre les grands principes de ces règles qualitatives à l'échelle de la station toute entière.

C'est dans ce contexte que Philippe Baudin et son conseil municipal ont décidé de renouveler leur confiance à Emmanuelle Lacoste, le 1^{er} septembre dernier. Son contrat de travail a donc été reconduit pour une durée de trois années.

Cette reconduction va permettre notamment à la structure d'assurer une continuité dans son fonctionnement désormais assaini financièrement afin de mener à bien et dans les délais, tous les dossiers liés à la réforme territoriale.

Relever l'économie touristique pour l'été devient une des priorités pour les trois années à venir. Emmanuelle Lacoste a désormais pour mission de construire une stratégie triennale pour la relance de la saison estivale en perte de vitesse régulière. Aussi, pour mener à bien cette mission qui est l'affaire de tous, le conseil municipal et la direction de l'office de tourisme comptent sur l'engagement et la mobilisation de tous les acteurs de Valmeinier (socioprofessionnels, associations, habitants...) pour mener à bien ce projet.

La stratégie de travail qui repose sur 4 piliers : Valmeinier, terre de dynamisme, respectée, connectée et solidaire a été présentée à l'ensemble des intéressés lors de deux réunions publiques qui se sont déroulées le jeudi 19 janvier dernier.

Réaménagement de la rue centrale de Valmeinier villages

Parmi les grandes opérations du mandat et après avoir réalisé à l'automne 2015 le réaménagement de l'entrée de la station à Valmeinier 1800, le conseil municipal a, cette année, engagé de gros travaux dans la rue centrale de Valmeinier villages.



Cette opération a pour but de faciliter et de sécuriser les circulations tant piétonnes que mécaniques, de mettre en conformité les arrêts de bus, de supprimer les stationnements gênants et, bien sûr, de contribuer à l'embellissement du village. Pour cela des trottoirs ont été créés, les accès aux différents bâtiments ont été repris, la zone de jeux située au pied du mur d'escalade a été rénovée et a été embellie, la chaussée a été refaite, etc.

Cette opération dont le coût s'élève à près de 280 000 € hors taxe a été confiée à l'entreprise Colas basée à Saint-Julien-Montdenis et à plusieurs sous-traitants.

Ces travaux devraient ainsi contribuer à satisfaire les acteurs économiques et résidents de la rue centrale et faire le bonheur de nos amis vacanciers qui, nous l'espérons, seront nombreux à profiter de ces aménagements dès cet hiver.

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Plan Local d'Urbanisme a pour vocation de déterminer les grandes orientations communales en matière de : fonction urbaine, mixité sociale de l'habitat, réservation des espaces naturels, agricoles et paysagers et utilisation économe et équilibrée des espaces, préservation des ressources naturelles et prise en compte des risques.

Le PLU se compose de pièces écrites et graphiques, parmi lesquelles : un rapport de présentation, un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), un règlement et un plan de zonage.

Pourquoi engager une révision générale ?

La législation préconise qu'un bilan soit fait au terme de neuf années de fonctionnement. Le bilan du PLU élaboré en 2007, fait état d'un document qui ne répond plus aux actuelles exigences réglementaires. Par conséquent, le travail à fournir est le suivant : redessiner les objectifs, repenser la stratégie et redimensionner l'enveloppe d'urbanisation future.

Le conseil municipal a donc décidé, le 23 mai dernier, d'effectuer la révision du PLU afin de rendre compatible, avec les lois Grenelle et ALUR et de mettre en cohérence avec l'économie générale, le contexte qui évolue sans cesse et le potentiel constructible.

Cette opération est l'affaire de tous. Les modalités de concertation de la population sont les suivantes : ouverture d'un registre de doléances en mairie, organisation de deux réunions publiques, communication des informations via les supports municipaux tels que le bulletin municipal et le site internet.

Un bureau d'étude accompagnera la commune dans cette mission ; il a été choisi le 7 novembre dernier.

La révision de cet important document d'urbanisme devrait durer environ 30 mois.

Prélèvement automatique, vos règlements en toute tranquillité !

Déjà en place pour le règlement des factures d'eau, nous vous proposons d'étendre le prélèvement aux autres services municipaux (cantines, périscolaire, etc.)

- **Sûr** : vous n'avez plus de courrier à envoyer. Vous êtes sûr de payer à la date limite de paiement indiquée sur votre facture sans risque de retard, même lorsque vous êtes absent !
- **Simple** : vos factures vous seront adressées comme par le passé : vous connaîtrez à l'avance la date et le montant exact de votre prélèvement. Sauf avis contraire de votre part, votre contrat de prélèvement sera automatiquement reconduit.
- **Souple** : vous changez de compte ou d'agence bancaire ou postale...un simple coup de fil à la mairie et le tout est réglé. Vous souhaitez renoncer à votre contrat, informez-en les services municipaux par simple lettre 15 jours avant la prochaine échéance.

Restez informé !

Site de la commune : www.mairie-valmeinier.com

Facebook : facebook.com/mairie-de-valmeinier

Email : si vous le souhaitez, vous pouvez nous communiquer votre adresse mail pour être destinataire des informations qui concernent la commune, les associations communales, ... et qui sont diffusées régulièrement.

Mme, M. _____

Adresse électronique : _____

A renvoyer à la mairie ou par mail à l'adresse suivante : annelise.albriexcrosaz@valmeinier.fr